Le rôle de la cohésion territoriale dans le développement régional

2004/2256(INI) - 17/02/2005

Lors du Conseil ECOFIN du 17 février 2005, le Conseil a pris note du rapport de la Cour des comptes sur l'avenir de la politique de cohésion pour la période 2007-2013. Malgré les faiblesses mises en évidence par la Cour des comptes, le Conseil a souligné la valeur ajoutée et la contribution positive apportées par plusieurs projets INTERREG à l'appui d'un développement harmonieux, équilibré et durable de l'UE.

Le Conseil a salué les efforts entrepris par la Commission en vue de tenir compte des observations formulées par la Cour des comptes dans ses propositions relatives à la nouvelle politique en matière de cohésion. Il estime que les discussions devraient se poursuivre au sujet d'une approche plus stratégique des futures activités de coopération.

Dans la foulée, le Conseil a réaffirmé son objectif, énoncé dans le programme stratégique pluriannuel, qui est de parvenir à un accord politique au plus tard lors du Conseil européen de juin 2005, afin que, pour la fin de cette même année, le cadre financier proprement dit et la législation détaillée destinée à en assurer la mise en œuvre puissent être définitivement adoptés. Cela permettrait de mener à bien en 2006 les travaux préparatoires aux nouveaux programmes communautaires afin que ceux-ci puissent être mis en œuvre dès le début de l'année 2007.